



RÉSUMÉ DE LA DÉCLARATION DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DE L'IMMUNISATION (CCNI) DU 12 AVRIL 2022

Orientations à jour sur la première dose de
rappel des vaccins contre la COVID-19 au
Canada



APERÇU

- Le 12 avril 2022, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a publié des orientations à jour du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) concernant l'utilisation de premières doses de rappel des vaccins contre la COVID-19 chez les adolescents et jeunes adultes au Canada. Ces orientations sont fondées sur les données probantes actuelles et l'opinion des experts du CCNI.
- Le CCNI a publié des recommandations initiales sur l'utilisation des premières doses de rappel des vaccins contre la COVID-19 chez les adultes de 18 à 49 ans en décembre 2021, et chez les adolescents de 12 à 17 ans qui présentent un risque élevé de conséquences sévères de la COVID-19 en janvier 2022.
- Après avoir pris en compte des données supplémentaires sur la durée de la protection conférée par une série primaire de vaccins contre la COVID-19, sur l'innocuité et l'efficacité réelle d'une première dose de rappel chez les adolescents et les adultes, et sur l'évolution de l'épidémiologie de la COVID-19 au Canada, le CCNI a mis à jour ses recommandations concernant les doses de rappel dans ces groupes d'âge.
- **Le CCNI a renforcé les recommandations suivantes en les faisant passer de « peut » à « devrait », de façon à ce qu'il soit fortement recommandé aux adultes de 18 ans et plus de recevoir une dose de rappel.**
 - **Une première dose de rappel d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 devrait être proposée à tous les adultes de 18 à 49 ans au moins 6 mois après la fin d'une série primaire.**
 - **Une première dose de rappel d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 devrait être proposée aux adolescents de 12 à 17 ans dans les cas suivants au moins 6 mois après la fin d'une série primaire :**
 - adolescents souffrant d'une affection sous-jacente susceptible de présenter un risque élevé de conséquences sévères de la COVID-19, y compris les sujets immunodéprimés ayant déjà reçu une dose de vaccin supplémentaire;
 - adolescents qui résident dans des milieux de vie collectifs;
 - adolescents faisant partie de communautés racialisées ou marginalisées touchées de manière disproportionnée par la COVID-19.
- **Le CCNI a ajouté une nouvelle recommandation, et recommande désormais ce qui suit pour tous les autres adolescents de 12 à 17 ans :**
 - **Une première dose de rappel d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 peut être proposée au moins 6 mois après la fin de la série primaire dans un contexte d'activité accrue de la COVID-19.**

- La recommandation d'administrer une première dose de rappel d'un vaccin contre la COVID-19 chez les adolescents de 12 à 17 ans n'est pas officiellement approuvée à l'heure actuelle. En ce moment, seuls les vaccins Comirnaty de Pfizer-BioNTech et Spikevax de Moderna contre la COVID-19 sont approuvés pour utilisation comme première dose de rappel chez les adultes de 18 ans et plus.
- En raison du risque plus faible de myocardite/péricardite associé au vaccin Comirnaty de Pfizer-BioNTech contre la COVID-19, la dose de rappel de ce vaccin est privilégiée pour les adolescents de 12 à 17 ans et peut être privilégiée pour les jeunes adultes de 18 à 29 ans.
- Le CCNI continue de recommander fortement une série primaire de vaccins à ARNm contre la COVID-19 pour toutes les personnes appartenant aux groupes d'âge autorisés.

Pour obtenir le texte complet de la déclaration, y compris les données probantes à l'appui et la justification, voir la [Déclaration du CCNI : Orientations à jour sur une première dose de rappel des vaccins contre la COVID-19 au Canada.](#)

Pour de plus amples renseignements sur les recommandations du CCNI concernant l'utilisation des vaccins contre la COVID-19, voir le [chapitre « Vaccin contre la COVID-19 »](#) dans le [Guide canadien d'immunisation \(GCI\)](#), ainsi que des déclarations supplémentaires sur le [site du CCNI](#).

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

- Le 12 avril 2022, l'ASPC a publié les orientations à jour du CCNI concernant l'utilisation de premières doses de rappel des vaccins contre la COVID-19 chez les adolescents et les jeunes adultes au Canada.
- Orientations précédentes du CCNI concernant l'utilisation des premières doses de rappel des vaccins contre la COVID-19 :
 - Le 3 décembre 2021, le CCNI a recommandé ce qui suit : les adultes de 18 à 49 ans peuvent se voir proposer une dose de rappel; et il a indiqué que les adultes de 50 ans et plus devraient se voir proposer une dose de rappel, au moins 6 mois après la fin d'une série primaire de vaccins, en tenant compte des risques individuels et de ceux des administrations.
 - Le 28 janvier 2022, le CCNI a recommandé ce qui suit : les adolescents de 12 à 17 ans qui présentent un risque accru de conséquences sévères d'une infection par la COVID-19 peuvent se voir proposer une dose de rappel au moins 6 mois après la fin d'une série primaire de vaccins.

- Le CCNI a mis à jour ses recommandations sur les premières doses de rappel des vaccins contre la COVID-19 dans ces groupes d'âge après avoir examiné des données probantes supplémentaires sur la durée de la protection vaccinale d'une série primaire de vaccins contre la COVID-19, l'innocuité et l'efficacité réelle d'une première dose de rappel chez les adolescents et les adultes tout en tenant compte du contexte épidémiologique actuel et des variants préoccupants.
 - Une série primaire de vaccins offre une protection moindre contre l'infection et la maladie symptomatique dues au variant Omicron par rapport à la souche originale du virus et aux variants précédents (p. ex., Delta). La protection contre l'infection et la maladie symptomatique conférée par une série primaire de vaccins diminue également au fil du temps.
 - Une première dose de rappel après une série primaire de vaccins à ARNm contre la COVID-19 confère une meilleure protection contre l'infection par le variant Omicron et ses conséquences sévères, notamment une forme sévère de la maladie et une hospitalisation, par rapport à une série primaire seule. Bien qu'il n'y ait actuellement que peu de données sur la durée de la protection contre la forme sévère de la maladie conférée par la première dose de rappel, le CCNI continuera à suivre l'évolution de la situation.
 - Les premières doses de rappel des vaccins à ARNm contre la COVID-19 ont un bon profil d'innocuité, si bien qu'aucun nouveau problème d'innocuité n'a été relevé. Le risque rare de myocardite et/ou de péricardite après l'administration d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 semble être un peu plus faible après une dose de rappel qu'après une deuxième dose d'une série primaire. La plupart des cas étaient légers et se sont résolus rapidement avec un traitement médical. Les risques connus de la maladie à COVID-19 continuent de l'emporter sur le rare risque de subir un événement indésirable après avoir reçu un vaccin à ARNm contre la COVID-19.
- Au cours de la vague Omicron de décembre 2021 à février 2022, les jeunes adultes de 18 à 29 ans ont connu les taux les plus élevés de COVID-19, suivis de près par les adultes de 30 à 49 ans. En raison des taux élevés d'infection, le nombre d'hospitalisations a également augmenté chez les adolescents et les jeunes adultes durant la vague Omicron. L'administration d'une dose de rappel contribuera à protéger les personnes de ces groupes d'âge contre les conséquences sévères de la COVID-19.
- En raison du risque plus faible de myocardite et/ou de péricardite avec le vaccin Comirnaty de Pfizer-BioNTech contre la COVID-19 par rapport au vaccin Spikevax de Moderna contre la COVID-19, l'utilisation de la dose de rappel du vaccin Comirnaty de Pfizer-BioNTech est privilégiée pour les adolescents de 12 à 17 ans et peut être privilégiée pour les jeunes adultes de 18 à 29 ans.

- Le CCNI recommande de recevoir une dose de rappel au moins 6 mois après avoir terminé une série primaire de vaccins. Pour les personnes qui ont été infectées par la COVID-19 après une série primaire, mais avant la dose de rappel, le CCNI suggère l'administration d'une dose de rappel 3 mois après le début des symptômes ou un test positif (si aucun symptôme n'est apparu) ou au moins 6 mois après avoir terminé une série primaire de vaccins, selon l'intervalle le plus long.
- Les vaccins Comirnaty de Pfizer-BioNTech et Spikevax de Moderna contre la COVID-19 sont tous deux approuvés pour être utilisés comme première dose de rappel chez les adultes de 18 ans et plus. La recommandation d'administrer une première dose de rappel d'un vaccin contre la COVID-19 chez les adolescents de 12 à 17 ans n'est pas officiellement approuvée à l'heure actuelle.
- Le CCNI continue à surveiller l'évolution des données probantes relatives aux vaccins contre la COVID-19 et mettra à jour ses orientations, le cas échéant.

Pour le texte complet de la déclaration, y compris les données probantes à l'appui et la justification, voir la [Déclaration du CCNI : Orientations à jour sur une première dose de rappel des vaccins contre la COVID-19 au Canada.](#)

Pour de plus amples renseignements sur les recommandations du CCNI concernant l'utilisation des vaccins contre la COVID-19, voir le [chapitre « Vaccin contre la COVID-19 »](#) du GCI, ainsi que des déclarations supplémentaires sur le [site du CCNI](#).

CITATIONS

« Les données probantes continuent de se renforcer quant à l'intérêt d'une dose de rappel des vaccins contre la COVID-19 pour tous les adultes, et même pour les adolescents dans un contexte de variants préoccupants. Par conséquent, le CCNI renforce ses recommandations relatives aux doses de rappel pour tous les adultes et pour les adolescents présentant le risque le plus élevé de maladie sévère, tout en élargissant les options de doses de rappel pour tous les adolescents.

La question du calendrier des doses de rappel n'est pas simple; nous savons généralement, toutefois, que la protection conférée par la dose de rappel est optimale dans la période qui suit la vaccination, mais peut s'estomper au fil du temps. Quant à la durée de la protection contre les formes sévères de la maladie, elle persiste plus longtemps. Du reste, il est possible que, comme pour d'autres virus respiratoires, l'incidence de la COVID-19 augmente à l'automne.

Il sera important que les personnes qui n'ont pas encore reçu de dose de rappel d'être à l'écoute des responsables de la santé publique pour bien comprendre quand le risque augmente et quel est le bon moment pour recevoir une dose de rappel. Pour les personnes qui ont été récemment infectées par le SRAS-CoV-2, le CCNI continue de suggérer que la dose de rappel puisse être reportée jusqu'à trois mois après l'infection. »

- D^{re} Robyn Harrison, vice-présidente du CCNI

« L'examen des données probantes, mis à jour tout récemment par le CCNI, est rassurant : plutôt qu'une série primaire seule, une première dose de rappel à la suite d'une série primaire de vaccins à ARNm contre la COVID-19 confère une protection accrue contre l'infection induite par le variant Omicron et ses conséquences sévères. Aussi, le CCNI a renforcé ses recommandations à la lumière des plus récentes données probantes sur l'innocuité et l'efficacité réelle d'une première dose de rappel chez les adultes et les adolescents et du contexte épidémiologique toujours changeant de la COVID-19 au Canada. Désormais, le CCNI recommande fortement ceci : une première dose de rappel d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 devrait être offerte aux adultes de 18 ans et plus, au moins six mois après la fin d'une série primaire. Également, le CCNI recommande fortement une telle pratique pour certaines populations d'adolescents de 12 à 17 ans qui présentent un risque accru de conséquences sévères de la maladie ou qui sont touchés de façon disproportionnée par la COVID-19. Et pour conclure, le CCNI a formulé une nouvelle recommandation : une première dose de rappel d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 peut être envisagée pour tous les adolescents, en raison du contexte d'un risque épidémiologique accru. Étant donné l'évolution actuelle du virus du SRAS-CoV-2, y compris la propagation persistante du sous-variant BA.2 plus contagieux d'Omicron au Canada, ces recommandations renforcées du CCNI sauront aider les provinces et territoires à mieux orienter leurs programmes de vaccination de façon à assurer une protection accrue pour de nouveaux groupes d'âge. »

- D^{re} Theresa Tam, administratrice en chef de la santé publique